

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : ACTIPRO DRAIN-O

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**CLEANLINE**

Nijverheidslaan 8 - B-8560 Wevelgem

T 056 43 70 70

info@cleanline.be - www.cleanline.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|---------|---|---|------------------|
| BELGIUM | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 B - 1120 Bruxelles/Brussel | +32 70 245 245 |

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Skin Corr. 1A H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

: Danger

Composants dangereux :

: acide sulfurique

Mentions de danger (CLP) :

: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

: P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin/...
 P405 - Garder sous clef

CONFORME AU RÈGLEMENT (CE) NR. 453/2010

CLEANLINE BVBA

DATE : 15/03/2022

Nijverheidslaan 8 - B-8560 Wevelgem

T +32 (0)56 43 70 70

E info@cleanline.be

VERSION : 5

www.cleanline.be

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|------------------|--|--|---|
| acide sulfurique | (n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 | > 80 | C; R35 |
| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques | |
| acide sulfurique | (n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 | (5 =< C < 15) Xi;R36/38 (15 =< C) C;R35 | |
| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
| acide sulfurique | (n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 | > 80 | Skin Corr. 1A, H314 |
| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques | |
| acide sulfurique | (n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 | (5 =< C < 15) Skin Irrit. 2, H315 (5 =< C < 15) Eye Irrit. 2, H319 (15 =< C) Skin Corr. 1A, H314 | |

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

| | |
|---|---|
| Premiers soins général | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Emmener à l'hôpital. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Hospitalisation immédiate. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
 Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
 Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
 Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
 Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
 Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
 Produits incompatibles : Bases fortes.
 Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

| acide sulfurique (7664-93-9) | | |
|------------------------------|--|---------------------|
| Belgique | Nom local | Acide sulfurique |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 1 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur courte durée (mg/m ³) | 3 mg/m ³ |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---------------------------------------|--|
| Équipement de protection individuelle | : Éviter toute exposition inutile. |
| Protection des mains | : Utilisez des gants en Néoprène. |
| Protection oculaire | : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial. |
| Protection de la peau et du corps | : Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements antiacides. |
| Protection des voies respiratoires | : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. |
| Autres informations | : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Incolore. |
| Odeur | : légère. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : < 1 |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : ca. 310 |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : ca. 1,84 |
| Solubilité | : complètement soluble. |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Solution aqueuse réaction exothermique avec (certaines) bases.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

| ACTIPRO DRAIN-O | |
|----------------------------|-------|
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 500 |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

pH: < 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

pH: < 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| ACTIPRO DRAIN-O | |
|-----------------|----------|
| CL50 poisson 1 | 16 mg/l |
| CE50 Daphnie 1 | > 25 ppm |

12.2. Persistance et dégradabilité

| ACTIPRO DRAIN-O | |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| ACTIPRO DRAIN-O | |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU | : 1830 |
| N° ONU (IATA) | : 1830 |
| N° ONU (IMDG) | : 1830 |
| N° ONU (ADN) | : 1830 |

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

| | |
|--|--|
| Désignation officielle pour le transport | : ACIDE SULFURIQUE |
| Description document de transport | : UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II, (E) |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|------------------------------|------|
| Classe (ONU) | : 8 |
| Code de classification (ONU) | : C1 |
| Classe (IATA) | : 8 |
| Classe (IMDG) | : 8 |
| Classe (ADN) | : 8 |
| Étiquettes de danger (ONU) | : 8 |

**14.4. Groupe d'emballage**

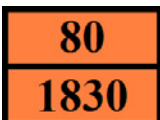
| | |
|--------------------------|------|
| Groupe d'emballage (ONU) | : II |
|--------------------------|------|

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|---|
| Dangereux pour l'environnement | : Non |
| Polluant marin | : Non |
| Autres informations | : Pas d'informations supplémentaires disponibles. |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.6.1. Transport par voie terrestre**

| | |
|------------------------------|------|
| Danger n° (code Kemler) | : 80 |
| Code de classification (ONU) | : C1 |
| Panneaux oranges | : |



| | |
|--|------|
| Catégorie de transport (ADR) | : 2 |
| Code de restriction concernant les tunnels | : E |
| Quantités limitées (ADR) | : 1L |
| Quantités exceptées (ADR) | : E2 |

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Seveso Information :

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------|--|
| Skin Corr. 1A | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves |
| R35 | Provoque de graves brûlures |
| C | Corrosif |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit